

Communiqué final de la conférence de Washington (13 février 1974)

Légende: Le 13 février 1974, le communiqué final de la Conférence sur l'énergie de Washington détaille les mesures envisagées par les pays consommateurs de pétrole pour lutter contre les effets négatifs de la crise pétrolière mondiale.

Source: Bulletin des Communautés européennes. Février 1974, n° 2. Bruxelles: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Communiqué final de la conférence de Washington (13 février 1974)", p. 20-23.

Copyright: (c) Union européenne

URL: http://www.cvce.eu/obj/communique_final_de_la_conference_de_washington_13_fevrier_1974-fr-96e19fad-6aba-4b79-a791-34624e94acf9.html

Date de dernière mise à jour: 16/03/2015

Communiqué final de la conférence de Washington (13 février 1974)

La Déclaration liminaire

1. Les ministres des affaires étrangères de Belgique, du Canada, du Danemark, de France, de la république fédérale d'Allemagne, d'Irlande, d'Italie, du Japon, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Norvège, du Royaume-Uni, des Etats-Unis se sont réunis à Washington du 11 au 13 février 1974. La Communauté européenne était représentée en tant que telle par le président du Conseil (de ministres) et le président de la Commission. Des ministres des finances, des ministres ayant des responsabilités dans les domaines des affaires énergétiques, des affaires économiques et de la science et de la technologie ont aussi pris part à la réunion. Le secrétaire général de l'OCDE a aussi participé à la réunion. Les ministres ont examiné la situation internationale de l'énergie et ses implications, et ont tracé une ligne d'action pour faire face à ce défi qui demande des solutions constructives et globales. A cette fin, ils sont convenus de mesures spécifiques pour assurer une coopération internationale efficace. Les ministres ont affirmé que les solutions au problème mondial de l'énergie, devraient être recherchées en consultation avec les pays producteurs et les autres pays consommateurs.

Analyse de la situation

2. Ils ont noté qu'au cours des trois dernières décennies le progrès dans l'amélioration de la productivité et des niveaux de vie a été grandement facilité par la possibilité d'obtenir des fournitures croissantes d'énergie à des prix assez stables. Ils ont reconnu que le problème de la satisfaction de l'augmentation de la demande existait avant la situation présente et que les besoins de l'économie mondiale en fournitures croissantes d'énergie demandent des solutions positives à long terme.

3. Ils ont conclu que la situation énergétique présente résulte d'une intensification de ces facteurs sous-jacents et d'événements politiques.

4. Ils ont examiné les problèmes créés par la forte hausse des prix du pétrole et ont partagé la sérieuse inquiétude manifestée par le comité des Vingt du Fonds monétaire international, lors de sa récente réunion à Rome, à propos des changements abrupts et profonds qui sont à prévoir pour la structure de la balance mondiale des paiements.

5. Ils sont convenus que les prix actuels du pétrole constituent une situation sans précédent pour la structure du commerce et des finances dans le monde. Ils ont reconnu qu'aucun des pays consommateurs ne pourrait espérer s'isoler de ces événements ou espérer traiter l'impact des prix du pétrole sur ses paiements par l'adoption de seules mesures monétaires ou commerciales. A leur avis, la situation présente, si elle est poursuivie, pourrait entraîner une sérieuse détérioration des revenus et de l'emploi, intensifier les pressions inflationnistes et menacer le bien-être des pays. Ils ont estimé que des mesures financières ne pourront faire face, par elles-mêmes, aux tensions de la situation présente.

6. Ils ont exprimé une inquiétude particulière à l'égard des conséquences de la situation pour les pays en voie de développement et reconnu la nécessité d'efforts, par la communauté internationale tout entière, pour résoudre ce problème. Aux prix actuels du pétrole, les coûts supplémentaires de l'énergie pour les pays en voie de développement affecteront gravement les perspectives de développement de ces pays.

Conclusions générales

7. Ils ont affirmé que, dans la poursuite de politiques nationales, que ce soit dans le domaine de l'énergie, celui du commerce ou celui de la politique monétaire, des efforts devraient être faits pour harmoniser les intérêts de chaque pays, d'une part, et le maintien du système économique mondial de l'autre. Une coopération internationale concertée entre tous les pays intéressés, y compris pays producteurs de pétrole, pourrait aider à accélérer une amélioration de la situation de l'offre et de la demande, remédier aux conséquences économiques néfastes de la situation existante et établir les bases de relations internationales plus équitables et plus stables dans le domaine de l'énergie.

8. Ils ont estimé que ces considérations, prises dans leur ensemble, rendent essentielle une substantielle augmentation de la coopération internationale dans tous les domaines. Chaque participant à la conférence a déclaré sa ferme intention de faire le maximum pour contribuer à un tel but, en étroite coopération tant avec les autres pays consommateurs qu'avec les pays producteurs.

9. Ils sont convenus de la nécessité d'un programme d'action d'ensemble pour faire face à tous les aspects de la situation mondiale de l'énergie par des mesures coopératives. Ce faisant, ils s'appuieront sur le travail de l'OCDE. Ils ont reconnu qu'ils pourraient souhaiter inviter, en fonction des besoins, d'autres pays à se joindre à eux dans ces efforts. Un tel programme d'action comprendrait, en fonction des besoins, le partage des moyens et des efforts tout en concertant les politiques nationales dans des domaines tels que:

- la conservation de l'énergie et le freinage de la demande;
- un système d'allocation des disponibilités en pétrole pendant les périodes d'urgence et de pénurie grave;
- l'accélération de la mise au point de sources d'énergie supplémentaires, de manière à diversifier les fournitures d'énergie;
- l'accélération des programmes de recherche et de mise au point dans le domaine énergétique par l'intermédiaire d'efforts internationaux de coopération.⁽¹⁾

10. En ce qui concerne les questions économiques et monétaires, ils ont décidé d'intensifier leur coopération et de relancer les travaux entrepris au sein du FMI, de la Banque mondiale et de l'OCDE sur les conséquences monétaires et économiques de la situation présente de l'énergie, en particulier pour faire face aux déséquilibres des balances de paiements. Ils sont convenus que:

- En traitant l'impact des prix du pétrole sur les balances des paiements, ils ont souligné l'importance d'éviter des dépréciations concurrentielles et l'escalade des restrictions sur le commerce et les paiements ou des mesures perturbatrices dans le domaine des emprunts extérieurs.⁽²⁾
- Bien que la coopération financière ne puisse atténuer que partiellement les problèmes qui sont récemment apparus pour le système économique international, ils intensifieront leurs travaux sur des mesures financières à court terme et sur d'éventuels mécanismes à long terme permettant de renforcer les facilités de crédit officielles et commerciales existantes.⁽²⁾
- Ils poursuivront des politiques économiques intérieures qui réduiront autant que possible les difficultés résultant du niveau actuel des coûts de l'énergie.⁽²⁾
- Ils feront des efforts soutenus pour maintenir et élargir le courant de l'aide au développement bilatéralement et par le canal des institutions multilatérales, sur la base d'une solidarité internationale s'étendant à tous les pays avec des ressources appropriées.

11. En outre, ils sont convenus d'accélérer, partout où ce sera possible, leurs propres programmes de nouvelles technologies et sources énergétiques qui aideront la situation de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale dans son ensemble.

12. Ils sont convenus d'examiner en détail le rôle des compagnies pétrolières internationales.

13. Ils ont souligné l'importance continue du maintien et de l'amélioration de l'environnement naturel en tant qu'éléments du développement de sources d'énergie et sont convenus d'en faire un but important de leurs activités.

14. Ils sont convenus, de plus, qu'il convient de mettre au point des rapports multilatéraux coopératifs avec les pays producteurs et les autres consommateurs, rapports qui tiendront compte des intérêts à long terme de

tous. Ils sont prêts à échanger des informations techniques avec ces pays sur le problème de la stabilisation des fournitures d'énergie en ce qui concerne la quantité et les prix.

15. Ils se félicitent des initiatives de l'ONU visant à traiter des problèmes globaux de l'énergie et des matières premières à un niveau mondial, et en particulier de l'initiative prévoyant une session extraordinaire de l'assemblée générale de l'ONU.

Établissement d'un mécanisme de continuation

16. Ils sont convenus d'établir un groupe de coordination dirigé par des hauts fonctionnaires pour diriger et coordonner la mise au point des mesures mentionnées ci-dessus. Le groupe de coordination décidera comment organiser au mieux sa tâche. Il devrait:

- surveiller et mettre au point les tâches qui pourraient être données aux organisations existantes;
- établir les groupes de travail ad hoc qui pourront se révéler nécessaires pour entreprendre les tâches pour lesquelles il n'existe pas actuellement d'organisme adéquat;
- diriger la préparation d'une conférence des pays consommateurs et des pays producteurs, qui sera tenue le plus tôt possible et qui, si nécessaire, sera précédée par une nouvelle réunion des pays consommateurs.⁽¹⁾

17. Ils sont convenus que la préparation de telles réunions devrait comprendre des consultations avec les pays en voie de développement, les autres pays consommateurs et les pays producteurs.⁽¹⁾

(1) La France n'a pas adopté ce paragraphe

(2) La France n'a pas adopté ces alinéas